

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



ETAT DES LIEUX DE LA REPRESENTATION DES FEMMES AU SEIN DE SIX GRANDS PARTIS POLITIQUE EN COTE D'IVOIRE

JUILLET 2022



L'étude sur *l'état des lieux de la représentation des femmes au sein de partis politiques en Côte d'Ivoire* est l'initiative de deux organisations ivoirienne et française ayant en commun la lutte pour les droits des femmes dans leurs pays respectifs.



Il Plateaux-Abidjan (Côte d'Ivoire)

Lyon, France

E-mail : gofehf@gmail.com

E- mail : contact@regardsdefemmes.fr

Tel : 0748390902

Tel : 0610399487

Boîte Postale : 22 BP 1316 Abidjan 22

Adresse : 33 Rue Bossuet, 69006, Lyon, France

Ces organisations ont bénéficié de l'appui financier de :



Remerciements spéciaux:

Au Conseil National des Droits de l'Homme ;

Aux partis politiques : FPI, UDPCI, PPA-CI, RHDP, LIDER, RPC-Paix ; URD ; PDCI.

A ONU Femmes Côte d'Ivoire ; OIF

Aux ONGs : Leadafricaine ; 2C2PF.

Consultante :

Dr BROU Gnanon Georgette

Sociologue, Experte genre et développement.

SOMMAIRE

SIGLES ET ACRONYMES	3
TABLE DES ILLUSTRATIONS	4
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	5
INTRODUCTION	6
I-MÉTHODOLOGIE	7
II-SITUATION DES FEMMES AU SEIN DE PARTIS POLITIQUES IVOIRIENS : CARTOGRAPHIE, ACQUIS ET LIMITES	10
III-RECOMMANDATIONS POUR UNE REPRÉSENTATION ACCRUE DES FEMMES DANS LES ASSEMBLÉES ÉLUES	13
CONCLUSION	14
ANNEXE	

SIGLES ET ACRONYMES

2CPF	Comité de Coordination pour la participation politique des femmes
CNDHCI	Conseil National des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire
CNF	Conseil National de la Femme
FPI	Front Populaire Ivoirien
GOFEHF	Groupe des Organisations Féminines pour l'Égalité Homme-Femme
LIDER	Liberté et Démocratie pour la République
MFFE	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
ONEG	Observatoire National de l'Équité et du Genre
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
PDCI-RDA	Parti Démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement Démocratique Africain
PPA-CI	Parti des Peuples Africains-Côte d'Ivoire
RDF	Regard de Femmes
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RHDP	Rassemblement des Houphouëtiste pour la Démocratie et la Paix
RPC-PAIX	Renouveau pour la Paix et la Concorde
UDPCI	Union pour la Démocratie et pour la Paix en Côte d'Ivoire
URD	Union Républicaine pour la Démocratie

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Plan d'échantillonnage	9
Figure 1 : Les Femmes au RHDP	11
Figure 2 : Les femmes au LIDER	12
Figure 3 : Les femmes au RPC-Paix	12

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La Côte d'Ivoire, à l'instar de tous les pays du monde, a ratifié et promulgué différentes conventions sur l'égalité des sexes. Elle l'a matérialisée dans la constitution pro genre de novembre 2016 ainsi qu'à travers des politiques, des décrets et une loi instituant un quota minimum de 30% de femmes dans les assemblées élues.

Malgré les efforts du Gouvernement et des partis politiques, la femme reste sous-représentée dans les instances politiques du pays. C'est dans ce cadre que le GOFEHF, une faîtière de la Société Civile œuvrant pour les droits des femmes en Côte d'Ivoire, en partenariat avec Regards de Femmes, a conduit une étude sur l'« **état des lieux de la représentation des femmes dans les partis politiques** ». Elle a permis d'élaborer une cartographie des femmes au sein des instances clés des partis politiques et de recueillir les opinions des membres des partis politiques et autres institutions et ONG sur les facteurs explicatifs de la sous-représentation des femmes dans lesdits partis.

D'une façon générale, les femmes représentent moins de 20% aux postes décisionnels dans les partis politiques. Bien que ce taux soit faible, il est en nette progression. Ceci grâce aux efforts des parties prenantes qui ont abouti entre autres à la ratification de plusieurs textes internationaux, à la mise sur pied d'institutions (MFFE, ONEG, CNF), à l'adoption de la constitution pro-genre, de la loi sur le quota et le décret instituant un quota minimum de 30% de femmes dans les assemblées élues.

Les résultats de cette étude permettront aux partis politiques d'adopter des mesures visant à promouvoir l'égalité homme-femme en vue de l'équité et d'une justice sociale, facteur de progrès pour leur parti.

A cet effet, l'étude recommande :

A l'État : l'harmonisation du code électoral avec la loi sur le quota de 30 % ; de même que la composition de la commission centrale ; l'application des textes ratifiés, ainsi qu'une meilleure coordination de leur mise en œuvre ; le conditionnement du financement des partis politiques par la réalisation du quota de 30 % dans leurs instances dirigeantes et sur les listes électorales.

Aux Partenaires Techniques et financiers : L'appui à l'appropriation des textes ratifiés par les partis prenantes ; la poursuite des efforts d'appui technique et financier aux organisations de promotion des droits de la femme ;

Aux Partis politiques ivoiriens : la révision de leur statut et règlement intérieur en vue d'y intégrer le genre ; l'application de la loi sur le quota d'octobre 2019 ;

Aux ONGs de défense des droits de la femme : le renforcement du plaidoyer pour l'application des textes et lois sur la participation politique des femmes ; le renforcement des capacités des femmes sur le leadership féminin et l'engagement en politique ; la lutte contre les violences faites aux femmes en politique.

INTRODUCTION

En septembre 2015, 193 États membres de l'ONU ont adopté à l'unanimité un nouveau programme dont l'objectif est de construire un avenir durable pour tous. La participation politique des femmes est une dimension fondamentale de ce programme.

Ainsi, la promotion de la participation politique de la gent féminine, cruciale pour la réalisation des ODD se légitime par l'une des cibles de l'Objectif 5 qui est de « **Garantir la participation entière et effective des femmes et de leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie économique et politique** » (ODD Cible 5.5). Il est donc évident que la participation politique de la femme est la condition fondamentale à l'égalité des sexes, à l'instauration de la démocratie et à la réalisation du programme de développement durable de 2030.

La représentation des femmes dans des instances de prise de décision connaît des progressions, bien que lentes. Au niveau mondial, les statistiques révèlent qu'environ 10% des pays sont dirigés par des femmes chefs d'État et de Gouvernement. La représentativité des femmes est passée de 19 pays en 2019 à 20 pays en 2020. Sur 193 pays, 12 sont gouvernés par des femmes (6,2% des chefs de gouvernement) et 6,6% des chefs d'État élus sont des femmes (10 sur 152)¹.

L'Afrique note également des progrès en termes de parité, quelques pays ont instauré un quota minimum de femmes dans leur parlement en plus des quotas d'inscription sur les listes imposées par les partis politiques. Ainsi l'on affiche un pourcentage élevé des femmes parlementaires dans des pays tels que l'Afrique du Sud (46,35%), le Rwanda (61,25%), le Sénégal (41,82) et l'Éthiopie (38,76%)².

En Côte d'Ivoire, les statistiques actuelles sur la situation des femmes montrent que celles-ci représentent 49% de la population (RGPH 2014). De 1960 à aujourd'hui, les taux de représentation des femmes dans les gouvernements demeurent en dessous des 30% recommandés. Dans l'instance de représentation du peuple la plus importante du pays - l'Assemblée nationale - le taux est de 12,60 %, soit 32 / 254 (législatives de 2021). Au niveau des mairies et conseils régionaux de 2018, l'on note 7% et 3,22%.

Les femmes sont sous-représentées aussi bien dans les pratiques électorales (en tant qu'électrice ou candidate) que dans les fonctions dirigeantes au sein des assemblées élues, dans l'administration publique, dans le monde universitaire et dans le secteur privé. Une inégalité remarquable et maintenue, bien que ces femmes regorgent de compétences justifiant leur positionnement en tant que leaders et agents du changement. En outre, elles bénéficient d'un droit en toute égalité à la gouvernance démocratique.

¹ Carte UIP-ONU femme de la situation des femmes en politique, 2020).

² <https://blogs.worldbank.org/fr/nasikiliza/femmes-parlementaires-des-avancees-historiques-en-afrique>

Aussi, le législateur a adopté des mesures dans le cadre de la loi n° 2019-870 du 14 octobre 2019 dont l'application a été précisée par le Décret n° 2020-941 du 25 novembre 2020, afin de favoriser la représentation des femmes élues dans les instances de représentation locale, régionale et nationale. Cette loi oblige les partis et groupements politiques de Côte d'Ivoire à proposer des listes de candidature avec une alternance des sexes et à présenter au moins 30% de femmes sur le nombre total de candidats présentés lors des élections des députés, sénateurs, conseillers de district et conseillers municipaux.

En vue d'améliorer la parité, plusieurs initiatives ont été menées. Le Conseil National des droits de l'homme (CNDH) a initié un programme de coaching de 85 femmes pour les élections dont les résultats restent peu satisfaisants. Le Groupe des organisations féminines pour l'égalité homme-femme (GOFEHF) a entrepris des actions significatives en direction des décideurs, notamment le plaidoyer pour l'application de la loi n°2019-870 du 14 octobre 2019 en faveur de la représentation de la femme dans les assemblées élues et la formation de femmes candidates aux élections.

En dépit de ce dispositif intentionnel et des actions menées, les législatives de 2021 révèlent que seulement trente-deux femmes (32) ont été élues députées sur 254 membres de l'Assemblée nationale (12%) soit quatre de plus que la précédente législature de 2016 (CNDH 2021). Un tel taux de participation féminine remet en cause l'application de la loi n° 2019-870 du 14 octobre 2019 par les partis politiques ivoiriens.

Contrairement à certains pays tels que le Togo, le Sénégal et le Rwanda, la question de la parité demeure une problématique majeure en Côte d'Ivoire. Le constat est clair, les femmes sont sous-représentées dans le domaine politique en Côte d'Ivoire ce qui pourrait causer un déficit de démocratie si leur participation reste entravée par de nombreux obstacles. C'est dans cette dynamique que l'ONG Regards de Femme (France) en collaboration avec l'ONG Groupe des Organisations Féminines pour l'Égalité Homme-Femme Côte d'Ivoire (GOFEHF) ont initié cette étude sur l'« état des lieux de la représentation des femmes dans les partis ou groupements politiques en Côte d'Ivoire ».

Cette étude vise à faire l'état des lieux de la représentation des femmes dans les partis et groupements politiques afin de proposer des mesures susceptibles d'améliorer leur niveau de représentation dans les Assemblées élues et organes électifs en Côte d'Ivoire.

Pour se faire, elle s'articule autour de trois parties à savoir la méthodologie, les résultats et les recommandations.

I. MÉTHODOLOGIE

I.1. Durée, zones et cibles de l'étude

L'étude s'est déroulée sur quatre (4) semaines dans la ville d'Abidjan. Une durée répartie comme suit : une (1) semaine consacrée aux questions administratives, à la revue littérature et à la réalisation des outils de collecte de données. Deux (2)

semaines de collecte des données de terrain, de traitement et d'analyse des données. Enfin, une semaine (1) de production et de transmission du rapport.

Les cibles primaires sont les principaux partis et groupements politiques du pays. Les cibles secondaires ont concerné des ONG, le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) et ONU Femmes.

I.2. Approche méthodologique mixte

I.2.1. Étude quantitative

Les données quantitatives utilisées dans cette étude sont uniquement des données de source secondaire obtenues auprès des structures et partis ou groupements politiques sur les objectifs de l'étude.

I.2.2. Étude qualitative

L'étude qualitative vient en complément de l'analyse quantitative. Des interviews ont été réalisées auprès des cibles secondaires en vue de mieux comprendre la situation des femmes en général et celles au sein des partis politiques en particulier.

I.3. Techniques et outils de collecte de données

Deux techniques ont été mobilisées pour la collecte des données :

- La revue documentaire
- L'organisation d'entretien individuel approfondi

I.3.1. Revue documentaire

Il s'est agi de faire la revue des documents de politique et des programmes visant la participation politique des femmes ainsi que d'identifier les sources de données secondaires sur leur inclusion. Cette revue documentaire avait pour objectif de dresser un état des lieux des politiques publiques favorables à l'accès des femmes à la politique en tant qu'électrices, candidates, élues ou occupant des postes de décision dans des organes électifs et partis politiques. Elle a permis également d'établir une revue des programmes d'accompagnement des femmes à la participation politique.

I.3.2. Grille d'entretien

Cet outil a été conçu pour orienter les échanges entre l'enquêteur et le participant. Son objectif était de collecter des données qualitatives et quantitatives selon les thématiques suivantes :

- Infos générales sur le parti (création, organisation, fonctionnement, répartition des postes de responsabilité, etc.) ;
- Dispositions et mesures prises en vue de faciliter la participation des femmes à la vie politique (en tant que militantes, électrices, candidates, élues ou membre des instances dirigeantes) ;
- Obstacles et difficultés qui limitent la participation politique des femmes au sein des partis politiques ;
- Recommandations en vue de favoriser une représentation accrue des femmes en politique.

I.4. Méthodes d'échantillonnage

La technique d'échantillonnage retenue au regard de l'approche mixte est l'échantillonnage par choix raisonné. Il s'est agi de sélectionner des partis politiques dits principaux en raison de leurs activités politiques importantes et/ou leur représentation dans les assemblées élues en vue de comprendre les phénomènes et ses différentes variations.

Tableau n 1: Plan d'échantillonnage

STRUCTURES	PREVU	REALISÉ
Partis et mouvements politiques	9 (RHDP, PDCI, UDPCI, RPC-Paix, FPI, PPA-CI, Lider, URD, MGC)	6 (RHDP, UDPCI, RPC-Paix, FPI, PPA-CI, Lider)
Ministère (MFFE) et institution (CNDHCI)	2	1
Organisations de femmes	2	2
Organisation internationale (ONU Femmes)	1	1
Total	14	10

Source : données de terrain

I.5 Enquête

En vue de palier aux insuffisances de l'outil qualitatif, des simulations ont été organisées par les enquêteurs en vue d'améliorer le guide d'entretien et mieux organiser l'enquête pratique. Cette activité a également permis de faciliter une meilleure appropriation et de développer des aptitudes de relances appropriées pour l'approfondissement des aspects abordés.

I.6 Analyse des données

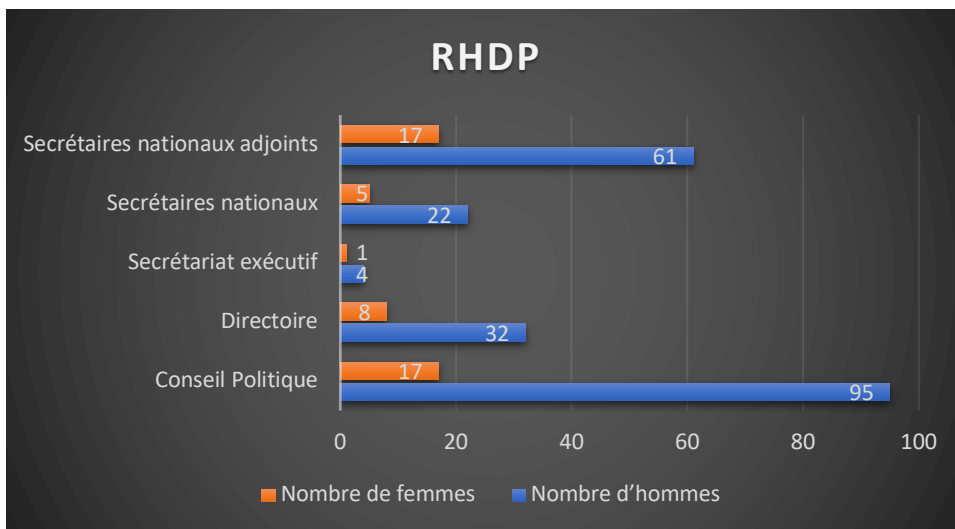
L'analyse des données qualitatives s'est faite à travers quatre (4) principales étapes : une analyse préliminaire, la retranscription des entretiens, le dépouillement et codification des données et l'analyse approfondie. L'analyse préliminaire favorise l'enrichissement des prochains entretiens. Elle s'appuie sur l'analyse des prises de notes et des tendances ressorties lors des sessions de débriefing après chaque journée d'enquête. La retranscription consiste en une écoute des entretiens et à leur saisie sur un support Word de manière intégrale, en respectant les normes de confidentialité des informations personnelles des participants à l'étude. La codification et le dépouillement (manuel) faciliteront l'analyse approfondie des données collectées.

Quant aux données quantitatives, leur analyse a consisté à produire des statistiques descriptives ou des graphiques en vue d'illustrer les tendances des réponses des enquêtés.

II- SITUATION DES FEMMES AU SEIN DE PARTIS POLITIQUES IVOIRIENS : CARTOGRAPHIE, ACQUIS ET LIMITES

II-1 Cartographie d'occupation de postes par les femmes au sein de partis politiques

Figure n 1 : les femmes au RHDP

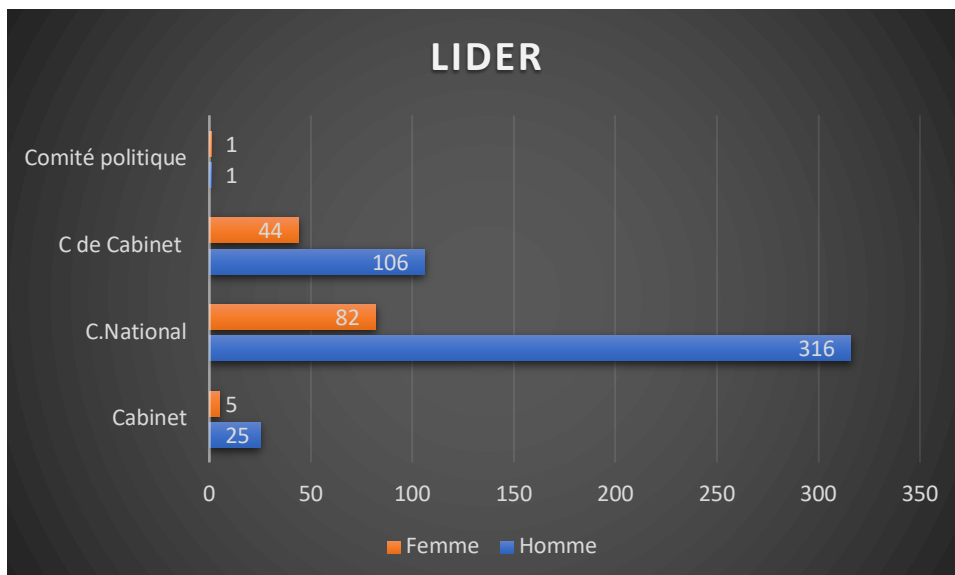


Source : données de terrain, 2022.

Le RHDP est le parti au pouvoir depuis 2010. Les organes du RHDP sont entre autres le secrétariat exécutif, les secrétaires nationaux, les secrétaires nationaux adjoints, le directoire et le conseil politique.

L'année 2021 enregistre au Directoire 8 femmes sur 40 membres soit 20%. Au Conseil politique sur 112 membres, il y a 17 femmes soit 15%. Le Secrétariat Exécutif comprend 1 chef du Secrétariat Exécutif + 4 Secrétaires Exécutifs Adjoints dont 1 femme soit 20%. Les Secrétaires nationaux sont au nombre de 27 dont 5 femmes soit environ 19%. Les Secrétaires nationaux adjoints sont au nombre de 78 membres dont 17 femmes soit environ 22%. Sur un total de 110 membres au Secrétariat Exécutif, il y a 23 femmes soit environ 21%.

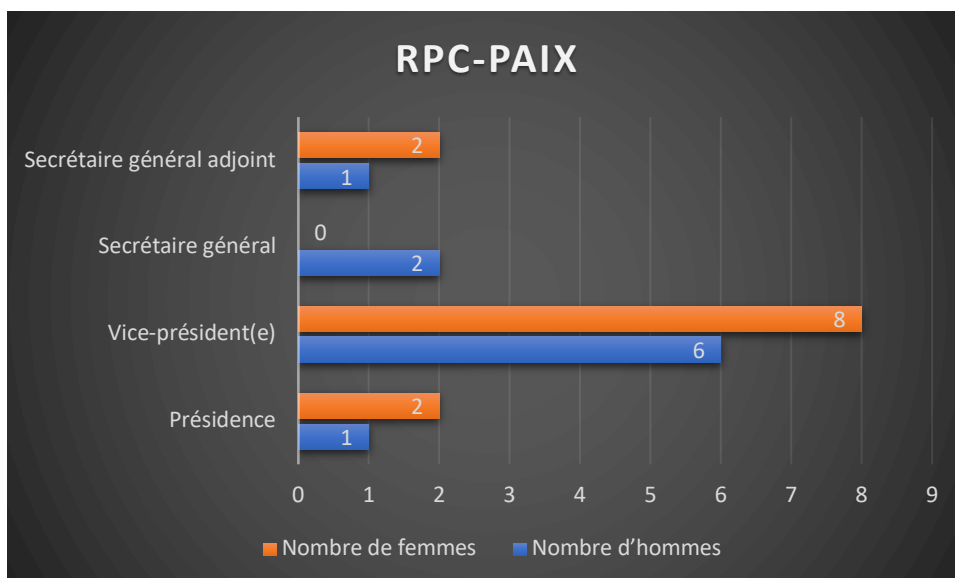
Figure n 2 : les femmes au LIDER



Source : Données de terrain, 2022.

Au LIDER, il y a quatre grandes instances : le comité politique, le conseil de cabinet, le conseil national et le cabinet. La proportion des hommes reste dominante dans chacune de ces instances. Par exemple au conseil national, l'on compte 316 hommes contre 82 femmes, soit une représentation d'environ 21% de femmes. Toutefois, l'on note une parité au niveau du comité politique.

Figure n 3 : les femmes au RPC-Paix



Source : Données de terrain, 2022.

Les principaux organes au RPC-PAIX sont : la présidence, la vice-présidence, le secrétariat général et le secrétariat adjoint. On remarque que la tendance de représentation des femmes dans ce parti est nettement plus importante. Nous avons 2 femmes qui remplissent la fonction de présidente et 1 seul homme. Pour ce qui concerne la vice-présidence, nous avons 8 femmes et 6 hommes. Nous avons également 2 secrétaires adjointes femmes pour un seul SGA homme.

II-2 Dispositions et mesures prises en vue de faciliter la participation des femmes à la vie politique (en tant que militantes, électrices, candidates, élues ou membre des instances dirigeantes)

- La ratification des textes internationaux et régionaux par l'État de Côte d'Ivoire tels que la CEDEF, le Protocole de Maputo.
- La Constitution de la 3ème République, la loi fondamentale de notre pays, prévoit la promotion, le développement et la protection de la femme, la promotion de ses droits politiques et la parité entre les hommes et les femmes (**art. 35, 36 et 37**).
- La loi n° 2019-870 du 14 octobre 2019 favorisant la représentation de la femme dans les assemblées élues indique en son article 3 que pour les scrutins uninominaux ou de listes, un minimum de 30 % de femmes sur le nombre total de candidats présentés ou cours de la consultation électorale est exigé. Toute liste de candidatures doit respecter l'alternance des sexes de telle sorte que si deux candidatures du même sexe sont inscrites, la troisième soit de l'autre sexe.
- L'établissement du Compendium des Compétences Féminines de Côte d'Ivoire (COCOFCI) en 2011 en vue de renforcer la visibilité, la participation et le leadership des femmes dans la gestion des affaires publiques et privées. A ce jour, plus de 14 000 femmes ont été recensées dans tous les domaines de l'activité économique du pays.

II-3 Obstacles et difficultés qui limitent la participation politique des femmes au sein des partis politiques

Au niveau structurel

- Absence de réalisme dans le contenu de la loi

Absence d'harmonie entre le Code électoral et la loi et son décret d'application. Dans le cadre de l'organisation des scrutins, nous constatons des contradictions entre le code électoral du 8 avril 2020 et la loi du 14 octobre 2019 favorisant la représentation de la femme dans les assemblées élues et son décret d'application. La loi de 2019 en son article 3 alinéa 2 dispose « toute liste de candidature doit respecter l'alternance des sexes ... » alors que le code électoral en ses articles 156 pour les régionales et 187 pour les municipales, ne prend en compte que l'aspect quota et non l'alternance.

- Le manque/faible mise en œuvre des instruments relatifs à la participation des femmes en politique dû au manque de mesures coercitives et/ou d'encouragement ;
- Les pesanteurs socio-culturelles et familiales (nature fortement masculine et conservatrice des systèmes politiques et des institutions sociales).

Au niveau des femmes

- Le manque de formation politique (faible culture politique, méconnaissance de l'environnement politique et électoral) ;
- Le manque de ressources financières (coût très élevé de la caution à la candidature aux élections et de la campagne) ;
- Les crispations et la peur liées au contexte socio-politique électoral relativement violent ;
- Le manque de confiance en soi ;
- Les violences basées sur le genre ;
- La faible solidarité entre femmes.

III- RECOMMANDATIONS POUR UNE REPRÉSENTATION ACCRUE DES FEMMES AU SEIN DES ASSEMBLÉES ÉLUES

Au vu de ce qui précède, l'étude recommande :

A l'État :

- ✓ L'harmonisation du code électoral avec la loi sur le quota de 30 %. Aujourd'hui, la contradiction entre la loi du 14 octobre 2019 et le code électoral en vigueur défavorise les femmes. Aussi, proposons-nous, à l'instar du Sénégal et du Niger, pour les législatives et les sénatoriales, un scrutin de liste afin de faciliter l'application de la loi sur le quota de 30% de femmes. Toutes les listes de candidatures, doivent respecter l'alternance des sexes...

En outre, pour une CEI consensuelle, nous proposons une réforme des critères de recrutement des membres du bureau de la commission centrale et du secrétaire général, à l'instar du Canada et du Niger. La composition de la commission centrale devra tenir compte du quota de 30% de femmes ;

- ✓ L'application des textes ratifiés, recommandant un quota minimum de femmes dans les instances pour tous les domaines ainsi qu'une meilleure coordination de leur mise en œuvre ;
- ✓ Le conditionnement du financement des partis politiques par la réalisation du quota de 30 % dans leurs instances dirigeantes et sur les listes électorales.

Aux Partenaires Techniques et financiers

- ✓ Appui à l'appropriation des textes ratifiés par les parties prenantes que sont les forces politiques ;
- ✓ Poursuite des efforts d'appui technique et financier aux organisations de promotion des droits de la femme ;

Aux Partis politiques ivoiriens

- ✓ Révision de leur statut et règlement intérieur en vue d'y intégrer le genre ;
- ✓ Application de la loi sur le quota d'octobre 2019 ;

Aux ONGs de défense des droits de la femme

- ✓ Renforcement du plaidoyer pour l'application des textes et lois sur la participation politique des femmes ;
- ✓ Renforcement des capacités des femmes sur le leadership féminin et l'engagement en politique ;
- ✓ Lutte contre les violences faites aux femmes en politique.

CONCLUSION

La politique peut être définie comme l'exercice du pouvoir et de l'organisation d'une société, d'un pays. Celle-ci doit se mener selon les principes de bonne gouvernance dont le respect des droits de l'homme et de la femme ainsi que des engagements internationaux.

La Côte d'Ivoire s'est engagée dans cette dynamique à travers la Constitution progéniture de la 3^{ème} République. Toutefois, le faible taux de représentation des femmes dans les instances de décisions en général maintient notre pays dans les derniers rangs des classements sur la thématique « Femmes et Participation politique dans le monde ». Il occupe le 159^{ème} rang sur 188 pays en 2020 en matière de présence féminine au parlement selon l'Union Interparlementaire Mondiale, 45^{ème} rang au niveau de l'Afrique et 12^{ème} rang sur 15 pays au niveau de l'espace CEDEAO avec seulement 11,4% de représentation féminine, après le Sénégal (43%), le Mali (27,9%), et le Burkina Faso (13,4%).

Beaucoup d'effort reste à faire en vue d'une participation politique équitable entre hommes et femmes. Les partis politiques constituent un acteur clé de cet objectif.

ANNEXES

ANNEXE 1 : GRILLE D'ENTRETIEN ADRESSE AUX PARTIS POLITIQUES

La question de la parité demeure une problématique majeure en Côte d'Ivoire. En dépit des textes existant et efforts consentis, les femmes sont sous-représentées dans le domaine politique en Côte d'Ivoire, ce qui pourrait causer un déficit de démocratie si leur participation reste entravée par de nombreux obstacles. C'est dans cette dynamique que l'ONG Regards de Femme (France) en collaboration avec l'ONG Groupe des Organisations Féminines pour l'Égalité Homme-Femme Côte d'Ivoire (GOFEHF) ont initié cette étude sur l'« état des lieux de la représentation des femmes dans les partis ou groupements politiques en Côte d'Ivoire ».

Cette étude vise à faire l'état des lieux de la représentation des femmes dans les partis et groupements politiques afin de proposer des mesures susceptibles d'améliorer leur niveau de représentation dans les partis politiques, les Assemblées élues et organes électifs en Côte d'Ivoire. La participation de votre parti/mouvement politique à cette étude est capitale pour atteindre cet objectif. Au nom des Présidentes du GOFEHF et de Regards de Femmes, nous aimerions vous remercier pour votre sollicitude.

Nous disposons d'une grille à renseigner. Cela vous prendra entre 30 minutes et une heure. Nous voudrions également vous rassurer que les données issues des entretiens soient traitées de façon confidentielle et l'anonymat requis selon votre volonté. Aussi, permettez- nous d'enregistrer l'entretien pour rester fidèle à vos propos et pour ne perdre aucune information.

THEMATIQUE	QUESTIONS	REPONSES
INFOS GENERALES (CREATION, ORGANISATION, FONCTIONNEMENT, REPARTITION DES POSTES DE	Dénomination du parti/Mouvement	
	Date de création de votre structure	
	Mission	
	Objectif	

RESPONSABILITE, ETC)		
	Organigramme/ Organisation et fonctionnement	
	<p>Nombre total de membres :</p> <p>Nombre d'hommes :</p> <p>Nombre de Femmes :</p>	
CARTOGRAPHIE D'OCCUPATION DE POSTE PAR LES FEMMES DANS LES PARTIS POLITIQUES	<p>Comment la représentation des femmes en politique a-t-elle évoluée au sein du parti dans les années 1960 ? 1990 ? et 2000 ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qui (noms et prénoms, niveau d'étude, statut matrimonial, profession, photo) sont les premières femmes membres de votre parti et comment l'ont-elles 	

	<p>intégré ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quel rôle ont-elles joué ou jouent-elles dans le parti ? occupent-elles les mêmes postes ou ces postes ont-ils évolué ? - Renseignez le tableau en annexe 	
<p>REPRESENTATIONS DE LA POLITIQUE ET DES FEMMES EN POLITIQUE</p>	<p>Selon vous ou votre idéologie politique, qu'est-ce que la politique ?</p>	
	<p>Selon vous, quelles sont les représentations positives des femmes en politique ? Justifiez</p>	
	<p>Quelles sont les représentations négatives des femmes en politiques ? Justifiez</p>	
	<p>Au niveau de l'État</p>	

DISPOSITIONS ET MESURES PRISES EN VUE DE FACILITER LA PARTICIPATION DES FEMMES À LA VIE POLITIQUE (EN TANT QUE MILITANTES, ÉLECTRICES, CANDIDATES, ÉLUES OU MEMBRE DES INSTANCES DIRIGEANTES)		
	Au niveau de votre Parti/Mouvement politique	
	Autre. Précisez	
ANALYSE DES DISPOSITIONS ET MESURES EXISTANTES	Quelles en sont les acquis ?	
	Quelles en sont les insuffisances ?	
	Au niveau institutionnel	
	Au niveau juridique	

OBSTACLES ET DIFFICULTÉS LIMITENT LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES AU SEIN DES PARTIS POLITIQUES ;	Au niveau technique	
	Au niveau financier	
	Au niveau personnel /familial /communautaire	
	Autre. Précisez	
RECOMMANDATIONS EN VUE D'AMÉLIORER LEUR REPRÉSENTATIVITÉ DANS LES ASSEMBLÉES ÉLUES ET ORGANES ÉLECTIFS EN CÔTE D'IVOIRE	A l'issue de l'entretien, quelles propositions ou recommandations faites-vous pour une meilleure représentation des femmes dans les partis/mouvements politiques, assemblées élues et organes électifs en Côte d'Ivoire	

ANNEXES

Mettre à disposition les statuts et règlement intérieur et autres documents (rapports d'activités, biographie des femmes responsables, photographies, etc.)

Renseigner le tableau suivant

POSTES OCCUPES/ ORGANES	ANNEES 1960 A 1989			ANNEE 1990 A 1999			ANNEE 2000 A 2021			ANNEE 2022		
	Nbre d'hom	Nbre de fem	Total	Nbre d'hom	Nbre de fem	Total	Nbre d'hom	Nbre de fem	Total	Nbre d'hom	Nbre de fem	Total
Président (e)												
Vice-Président (e)												